



Vélo location employeur

Par jeannedegu

Bonjour,

J'ai quitté mon entreprise fin 2022. J'ai signé une convention location vélo m'engageant sur 3 ans et je n'ai fait qu'un an de location.

A l'issue, ma convention de location me demandait soit de dire que je ramenait le vélo 1 mois avant mon départ (impossible car préavis + court car dispense partielle), soit que les sommes restantes de location pouvait être enlevées de mon solde tout compte.

J'ai ramené tout le matériel que mon entreprise m'a demandé de ramener mais le vélo ne faisait pas partie de la liste. Ils n'ont rien retiré du solde tout compte (à part d'autres primes qui n'ont rien à voir avec le vélo). 4 mois après, ils m'envoient un mail pour ramener le vélo, sans me proposer de le payer. Qu'est-ce que je risque si je ne ramène pas le vélo?